

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est 18h30 lorsque M. J.-C. BRULHART,  
président, ouvre la séance.**

*EN RAISON D'UNE DEFAILLANCE DE L'ENREGISTREUR EN  
PREMIERE PARTIE DE SEANCE, CE PROCES-VERBAL CONTIENT  
LES RAPPORTS DE COMMISSION, LES PRISES DE POSITION  
DONT LES TEXTES M'ONT ETE REMIS ET MENTIONNE LES  
DECISIONS PRISES, EN CONFORMITE A L'ARTICLE 25 DE LA LOI  
SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES*

**Sont présents:** Mmes et MM. E. BALLAMAN, P. BOCCARD, Y. BOCCARD,  
G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS,  
J. CHARPIER, Ch. DESPOND, J.-M. DEVAUD,  
Ch. DESPOND, S. DE WECK HADDAD, P. DI SANTOLO,  
P. DOUDIN, R. ECUYER, C. FEUSIER, J.-F. GIRARDET,  
M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA,  
A. JIMENAY, J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER-DE-  
PREVILLE, J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER,  
K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et  
L. ZWICK-MERCHAN.

**Est excusé:** M. J. BALLAMAN

MM. J.-C. DUCROT, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers  
administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des  
16 mai 2006 et 13 juin 2006.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.

5. Délibération relative à l'adoption d'un règlement de la commune de Meyrin relatif à la gestion des déchets (projet No 30/2006).
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 35'000.-** destiné à financer l'étude de faisabilité de la rénovation et mise en réseau de l'installation de chauffage des pavillons C1 et C2, du nouveau stade A', ainsi que des futurs boulodrome et restaurant (projet No 32/2006).
7. Délibération relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 100'649- chemin du Grand-Puits 45a-45b-45c (projet No 31/2006).
8. Délibération relative à une subvention de **CHF 40'000.-** destinée au financement des travaux d'assainissement des eaux usées au profit du village roumain de Sinmartin (projet No 28/2006).
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 131'280.35** destiné au bouclage des comptes du réaménagement des locaux de la mairie (projet No 27/2006). **Rapport de la commission des travaux publics** (M. Iswala, S).
10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 5'951'000.-** destiné à la construction d'un espace de vie enfantine aux Champs-Fréchets (projet No 22a/2006). **Rapports des commissions des affaires sociales, des travaux publics et des finances** (M. Iswala, S, Mme Ecuyer, R, et Mme Despond, R).
11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de **CHF 81'916.-** destiné à financer des aménagements extérieurs du terrain de la Maison Vaudagne ainsi que la réalisation d'une place de jeux (projet No 29/2006). **Rapport de la commission conjointe écoles et jeunesse et travaux publics** (M. Boccard, R).
12. Rapport de la commission d'aide au développement (M. Iswala, S).
13. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mmes Revillet, S, et Boccard, DC)
14. Projets de résolutions.
15. Projets de motions.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

\* \* \*

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 16 mai 2006 et 13 juin 2006**

Séance du 16 mai 2006

La parole n'est pas demandée et ce procès-verbal, mis au vote par **M. Brulhart**, président, **EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

Séance du 13 juin 2006

**M. Chambers** conteste avec véhémence ce procès-verbal déclarant qu'il ne rapporte pas les propos de la séance.

Il n'y a pas d'autre remarque et ce procès-verbal **EST APPROUVE PAR 22 OUI, 5 ABSTENTIONS ET 2 NON.**

\* \* \*

## **2. Communications du Bureau**

Il est donné lecture des courriers suivants:

- a) courrier de l'association de parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA adressé au Conseil municipal de Meyrin

*Genève, le 4 août 2006*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

*Nous avons reçu, par lettre de Monsieur Jean-Marc Solai, secrétaire général de votre commune, le texte de votre délibération No 26/2006 ainsi que votre décision de verser la somme de CHF 20'000.- à notre Fonds d'aide urgente.*

*En une période où, comme vous l'a exposé Monsieur Didier Schweizer, second vice-président de votre Conseil, les ressources des institutions qui se consacrent au handicap mental enregistrent de dangereuses diminutions, votre geste généreux témoigne d'une sensibilité sociale remarquable et d'un esprit de solidarité exemplaire. En effet, votre contribution nous permettra d'intervenir quand, dans des cas de détresse, aucune autre prestation ne serait disponible pour la soulager. C'est pourquoi, d'ailleurs, vous pouvez être assurés que nous veillerons à l'utiliser de la manière la plus efficace, sans la grever de la moindre charge interne ou administrative.*

*D'ores et déjà, nous nous réjouissons d'annoncer à nos membres l'encouragement précieux que constitue votre décision et avons à cœur, au nom de tous les bénéficiaires de la SGIPA ainsi que de leurs parents, de vous exprimer notre profonde reconnaissance.*

*Nous ne voudrions pas terminer sans former des vœux sincères pour l'avenir de votre Commune ainsi que de ses habitants, et pour la réussite des efforts que déploient ses Autorités, notamment dans le cadre de votre Conseil.*

*En vous réitérant nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.*

*Association de parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA*

*Le Président Jean-Claude Nicole*

b) courrier émanant de l'Association pour la sauvegarde de Mategnin adressé à M. Brulhart, président du Conseil municipal

*Meyrin, le 25 août 2006*

Concerne: projet du Rectangle d'Or

*Monsieur le Président,*

*Nous tenons à remercier le Conseil municipal et en particulier sa commission d'urbanisme pour son écoute et pour avoir su prendre en compte les inquiétudes de notre association relatives au Rectangle d'Or. En effet, le projet tel qu'il était initialement présenté dans la plaquette distribuée en décembre 2005 faisait peser de graves menaces sur l'environnement immédiat de notre hameau. Il en aurait irrémédiablement détruit le caractère rural, auquel non seulement ses habitants mais aussi l'ensemble des Meyrinois sont attachés, tel qu'ils l'ont exprimé par le choix symbolique du cliché représentant notre Commune sur le timbre-poste émis en 2005.*

*La mise à l'étude d'un contournement Est de la Cité, qui contribuera à alléger une circulation de transit de moins en moins supportable, nous réjouit particulièrement. Nous espérons aussi que cette nouvelle artère permettra de limiter au voisinage immédiat de l'aéroport les futurs développements commerciaux ou industriels, sans empiéter davantage sur la zone agricole.*

*Nous sommes également heureux de noter le souci du Conseil municipal, que nous partageons, de préserver les droits de notre Commune dans les statuts du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Il est essentiel que Meyrin, à l'égal de Ferney, puisse conserver la possibilité de faire valoir son point de vue et éventuellement s'opposer à des aménagements qui nuiraient gravement au cadre de sa Commune et à la qualité de vie de ses habitants.*

*Enfin, nous espérons que vous aurez à cœur de conserver sur ce sujet une vigilance plus que nécessaire, et vous adressons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.*

*Andrea Baertschi  
Présidente*

*Oscar Barbalat  
Membre du comité*

c) courrier émanant de la Maison Vaudagne adressé à M. Brulhart, président du Conseil municipal

*Meyrin, le 6 septembre 2006*

Aménagement extérieur et place de jeux

*Monsieur le Président,*

*Mme Melissa Rebetez, cheffe du service des actions sociale et jeunesse, nous a informés qu'une délibération relative à l'aménagement extérieur et à la place*

*de jeux prévus à la Maison Vaudagne sera proposée à la séance du Conseil municipal du mois de septembre. Nous nous adressons à vous pour que vous transmettiez à tous les membres du Conseil municipal la position de l'association Maison Vaudagne.*

*Premièrement, nous souhaitons souligner l'excellente collaboration qui a fonctionné entre les services communaux concernés et la Maison Vaudagne, représenté par son coordinateur.*

*A la suggestion de M. Kobler et de Mme Rebetez, une démarche participative incluant les animateurs, les moniteurs, les parents et les enfants a été conduite et le projet que vous avez reçu est conforme aux desiderata exprimés et les propositions techniques sont intéressantes.*

*Cependant, nous souhaitons exprimer une réserve concernant la quantité des équipements prévus. Hormis les changements de surfaces et le dédoublement du gradin, une cabane de saule et un double portique pour balançoires sont prévus ce qui signifie que seulement quelques enfants trouveront place sur les jeux.*

*Le pourtour de centre de loisirs est sûrement la place de jeux la plus fréquentée du territoire communal: sans parler des enfants du voisinage, nous vous rappelons que plus de vingt enfants fréquentent le parascolaire de l'école de la Golette qui se déroule dans nos murs; les mercredis se sont près de 50 enfants qui y passent leur journée; pendant les petites vacances scolaires ce sont encore une cinquantaine d'enfants qui restent à la Maison Vaudagne et enfin, pour le centre aéré de l'été, se sont plus de soixante enfants qui y sont accueillis et qui attendent leurs parents en fin de journée.*

*Le projet qui vous est présenté est un bon projet et nous vous demandons seulement de le compléter en y ajoutant deux ou trois éléments que la démarche participative a permis de repérer tels par exemple un toboggan et des jeux d'équilibre.*

*Ceci permettrait à plus d'enfants de s'amuser simultanément et redonnerait à cet espace sa vocation ludique.*

*Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos plus respectueuses salutations.*

*Pour l'association Maison Vaudagne  
Danièle Demmou, présidente*

**M. Girardet** sollicite la parole et déclare qu'il conteste la décision du Bureau d'avoir refusé de mettre à l'ordre du jour de la séance, la résolution présentée par M. Schweizer, demandant au Conseil administratif de favoriser, à compétences égales, l'engagement de résidents meyrinois ou genevois au sein de

l'administration communale et de donner ainsi leur chance à des jeunes ou moins jeunes en recherche d'emploi.

**M. Brulhart** lui répond que M. Schweizer était présent à la séance du Bureau et qu'il a accepté, après explication, de retirer son projet de résolution.

**M. Schweizer** ajoute que sa résolution n'est que suspendue et qu'elle sera présentée ultérieurement.

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **Résolution patinoire**

Lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 mai dernier, la résolution No 08/2006 a été votée demandant au Conseil administratif de présenter un projet de délibération relatif à la location et/ou à l'achat d'une patinoire provisoire et de l'installer à proximité de la patinoire existante pendant toute la durée des sports de glace.

En date du 29 août 2006, les commissions des sports et des travaux ont rejeté cette résolution qui ne réglait en rien les problèmes de glace sur notre Commune. Cependant, les commissaires ont demandé que cette résolution soit suspendue dans l'attente de garanties sur la construction de la patinoire définitive.

#### **Plan directeur des Vergers**

Le projet de résolution No 8c/2005 relatif à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers ne sera pas débattu ce soir. En effet, les mandataires n'étant pas à même de mettre à jour les documents pour notre séance, cette résolution sera présentée au Conseil municipal du 3 octobre 2006.

#### **Don de soutien aux employés grévistes de la Boillat**

Suite à la délibération votée par votre Conseil le 11 avril 2006, nous vous informons qu'à l'échéance du délai référendaire, la somme de CHF 10'000.- à bien été versée à ce Fonds.

Par son courrier du 25 août 2006, le syndicat Unia Transjurane, au nom de tous les travailleurs et de toutes les personnes ayant œuvré pour ce mouvement, nous remerciera infiniment pour ce don qui favorise et encourage encore d'avantage sa lutte.

#### **Fondation Elapsoïdea – vivarium**

Suite au vote de la résolution N° 09/2006 lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2006, nous vous informons des actions entreprises:

- Une commission des finances a été organisée le 27 juin pour auditionner les membres du conseil de la Fondation Elapsoïdea et faire un premier point de situation sur les différentes pistes possibles;
- Le Conseil administratif et la fondation Elapsoïdea sont intervenus conjointement auprès de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE afin de demander de repousser la date de la vente aux enchères du bâtiment prévue le 15 septembre 2006. L'Office des poursuites a accédé à cette demande et a reporté la vente du bâtiment au mois de décembre 2006. La visite du bâtiment a également été repoussée en conséquence;
- Le Conseil administratif a reçu une délégation du Conseil administratif de Vernier le 25 juillet dernier afin d'exposer la situation financière du vivarium. Après analyse du dossier, la commune de Vernier nous a fait savoir, par courrier, qu'elle ne souhaitait pas s'engager dans une démarche de soutien à cette fondation;
- L'administration communale a également pris contact avec la Ville de Genève, qui ne désire pas non plus entrer en matière;
- La fondation Elapsoïdea a, de son côté, pris contact avec des partenaires potentiels. On attend également le résultat de cette démarche.

Le Conseil administratif propose aux commissaires concernés de faire un point de situation du dossier lors de la prochaine commission des finances qui aura lieu ce jeudi 21 septembre.

### **Nouvelle organisation au sein de la mairie**

Le Conseil administratif a désigné M. Jean-Daniel Vuillety pour diriger, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le nouveau service gérance et entretien des bâtiments rattaché au dicastère de M. Jean-Claude Ducrot.

M. Vuillety mettra au bénéfice de la Commune toute son expérience technique et administrative de la gestion immobilière acquise dans plusieurs régies et administrations genevoises.

Le nouveau service gérance et entretien des bâtiments est le fruit du rapprochement du service gérance et du service énergie et bâtiments. L'objectif est de mettre en place une équipe pluridisciplinaire s'occupant principalement de toutes les prestations d'entretien, de location et de gestion quotidienne des bâtiments communaux.

M. David Genequand va se consacrer dorénavant au service des sports et au développement des infrastructures sportives attendues ces prochaines années. Il va également prendre la fonction de coordinateur et de conseiller en matière de sécurité préventive pour les installations mises à disposition du public et les conditions de travail de l'administration communale au sens large.

M. José Collados va rejoindre, quant à lui, l'équipe du service urbanisme, travaux publics et énergie dirigée par M. Olivier Morand dans le dicastère de M. Sansonnens. Il va faire bénéficier ce secteur de toute son expérience acquise dans le domaine de la rénovation et de la construction. M. Collados va également conserver son rôle de "Monsieur énergie" en continuant à conseiller et à mettre en œuvre de nouvelles solutions énergétiques.

#### **Accident de chantier**

Le 11 septembre dernier, un terrible accident de chantier s'est produit à l'avenue François-Besson, sur un chantier mené par l'entreprise de génie civil Bernasconi, concernant l'assainissement. Deux ouvriers portugais, âgés de 40 et 29 ans, ont été ensevelis suite à l'effondrement d'un affouillement. Le plus âgé des ouvriers est décédé et l'autre a dû être hélicoptéré à l'Hôpital cantonal de Genève. L'enquête de police et de l'inspectorat des chantiers déterminera les causes de l'accident.

Le Conseil administratif a adressé ses condoléances à la famille en deuil et fait part de son soutien à l'ouvrier blessé. Ce dernier a rapidement pu sortir de l'Hôpital, ses blessures étant moins graves que ce que l'on craignait au début.

Nous vous invitons à une minute de silence.

\* \* \*

#### **4. Parlement des jeunes**

**M. Brulhart** signale qu'il n'a pas reçu de courrier émanant du Parlement des jeunes.

\* \* \*

#### **5. Délibération relative à l'adoption d'un règlement de la commune de Meyrin relatif à la gestion des déchets (projet No 30/2006).**

**M. Ducrot** commente brièvement ce projet de délibération et recommande le renvoi en commission de l'environnement.

La parole n'est pas demandée et il est procédé au vote de la proposition de renvoi de la **délibération No 30/2006** à la **commission de l'environnement**.

Cette proposition est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.



\* \* \*

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 35'000.- destiné à financer l'étude de faisabilité de la rénovation et mise en réseau de l'installation de chauffage des pavillons C1 et C2, du nouveau stade A', ainsi que des futurs boulodrome et restaurant (projet No 32/2006).

**M. Sansonnens** commente ce projet de délibération et recommande le renvoi en commission

**M. Tschudi** demande si, dans le cadre de la commission énergie et bâtiments, il serait possible d'auditionner les Services industriels de Genève (SIG).

La parole n'est plus demandée et il est procédé au vote de la proposition de renvoi de la délibération No 32/2006 à la commission énergie et bâtiments.

Cette proposition est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

\* \* \*

7. Délibération relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 100'649- chemin du Grand-Puits 45a-45b-45c (projet No 31/2006)

**M. Sansonnens** commente ce projet et recommande le vote immédiat comme cela a déjà été le cas lors d'autres séances plénières du Conseil municipal.

**M. Brulhart** met aux voix le vote immédiat, qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

**M. Chambers** déplore le manque d'information relatif à cette requête en autorisation de construire.

**M. Charpier** annonce sa réticence à accepter ce projet, car il estime que cela créera des précédents. Il déclare qu'il votera non à cette délibération.

**M. Girardet** rend attentif le Conseil administratif sur le taux réel d'occupation du sol.

**M. Mouraret** déclare être favorable à ce projet et l'acceptera.

**M. Kirschmann** soutient également cette délibération.

Après un échange de propos, plus personne ne désire s'exprimer et **M. Brulhart** met au vote la **délibération No 31/2006**

**relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 100'649- chemin du Grand-Puits 45a-45b-45c**

---

Vu le dossier de requête en autorisation de construire No DD 100'649, chemin du Grand-Puits 45a-45b-45c;

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 septembre 2006,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, 1 NON ET 3 ABSTENTIONS**

- de préavis favorablement la requête en autorisation de construire No DD 100'649, quant à un indice d'utilisation du sol de 37,2% souhaité par le requérant.

\* \* \*

**8. Délibération relative à une subvention de CHF 40'000.- destinée au financement des travaux d'assainissement des eaux usées au profit du village roumain de Sinmartin (projet No 28/2006)**

**Mme Boget** commente le projet de délibération proposé et recommande le renvoi en commission d'aide au développement.

**M. Boccard** fait la déclaration suivante:

"Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Pour le groupe radical, cette délibération, dans sa forme, n'est pas acceptable. En effet, nous avons souligné qu'il n'est pas souhaitable que ce genre de subventions soient présentées sous cette forme alors que le Conseil administratif dispose d'un fonds d'urgence ou que le dossier peut être présenté à la commission d'aide humanitaire.

De plus, vis-à-vis de la population, il n'est pas admissible de voter des sommes hors budget alors que les conseillers municipaux discutent, pied à pied, les montants des réalisations nécessaires au développement de notre Commune.

Sur le fond de cette demande, le groupe radical n'est pas opposé à la continuité de l'aide que la Commune apporte à Sinmartin.

Aujourd'hui, l'association soutenant la commune de Sinmartin existe encore et certains membres de ce Conseil en font partie. De ce fait, il serait souhaitable que cette association présente un dossier à la commission d'aide humanitaire qui pourra le traiter en urgence.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical demande l'ajournement de ce point de l'ordre du jour afin que l'association Sinmartin puisse présenter cette demande à la commission d'aide humanitaire dans les plus brefs délais."

**Mme Girardet** défend le renvoi de cette délibération en commission d'aide au développement.

Le président soumet au vote l'ajournement de ce projet de délibération, ce qui **EST REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Après débat, **M. Brulhart** soumet aux voix la proposition de renvoi en commission d'aide au développement, ce qui **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**

\* \* \*

**9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 131'280.35 destiné au bouclage des comptes du réaménagement des locaux de la mairie (projet No 27/2006). Rapport de la commission des travaux publics (M. Iswala, S)**

**M. Iswala** donne lecture de son rapport:

"M.Brulhart, président ad interim, ouvre la séance à 18h35. Il procède aux salutations d'usage et donne ensuite la parole à M. Monnet, qui dans son intervention donne les dates historiques clé de 1999 à 2006.

En effet depuis 1999, ce ne sont pas moins de 11 délibérations qui ont été présentées au Conseil municipal, soit pour adopter les locaux actuels, soit pour l'étude de nouvelles solutions de relogement, voire pour l'étude d'une nouvelle mairie.

S'agissant explicitement des différentes transformations entreprises dans les locaux de la mairie de 1999 à 2005, seulement trois délibérations ont fait l'objet: celles portant le No 48/1999 de CHF 50'000.- pour l'étude votée le 14.9.1999, le No 60a/2000 de CHF 890'000.- pour les travaux des aménagements des locaux, voté le 12.12.2000 et le No 30/2003 de CHF 150'000.- pour la réalisation du sas d'entrée de la mairie votée le 24.06.2003.

En conclusion le total de crédits votés est de CHF 1'090.000.-. Par contre le montant total ou réel du projet s'élève à CHF 1'221'280.35, soit un dépassement de CHF 131'280.35.

Les raisons principales qui justifient le dépassement sont les suivantes: une sous-estimation des coûts des transformations, principalement de l'installation électrique du bâtiment ainsi que du mobilier. Enfin les travaux induits par la réorganisation des services et la création de nouveaux postes entre 2000 et 2005.

Après cette présentation, le président ouvre le débat et les interrogations des commissaires sont nombreuses.

L'ensemble des commissaires s'indigne et est surpris par ce dépassement important des coûts dans son ensemble et plus particulièrement celui du câblage. Ils veulent savoir à quel moment est apparu le dépassement total. Ils se disent déçus par la procédure actuelle qui ne privilégie pas le dialogue, et de l'absence des informations qui conduit à les mettre toujours devant le fait accompli sans aucune alternative.

Le dépassement selon M. Monnet, a été relevé fin 2002. Début 2003, l'administration avait sensibilisé la commission avec la demande de crédit de CHF 480'000.- qui n'a jamais été approuvée, seuls CHF 150'000.- ont été voté pour le sas d'entrée ajoute M. Sansonnens. Il insiste aussi sur le fait que l'information avait été donnée en décembre 2004 et au bouclage des comptes 2005. Il rappelle encore qu'en 2004, le Conseil administratif avait annoncé une différence de CHF 80'600.- et en 2005, un dépassement de CHF 129'594.85.

M. Sansonnens souligne encore qu'un informaticien a remis en ordre toute l'informatique de la Mairie et que, par conséquent, du câblage supplémentaire a dû être installé. Aussi initialement, les locaux de la mairie n'étaient pas adaptés à l'activité d'une administration publique. Lorsqu'un projet est lancé, précise encore M. Monnet, le temps passant, les besoins peuvent évoluer. Pour le câblage, le montant a été sous-estimé car aucune étude n'avait été effectuée. Le bâtiment était câblé pour fonctionner "horizontalement" et non "verticalement". Il a fallu donc adapter le bâtiment d'une part à la nouvelle répartition des locaux entre le CASS et la Mairie et d'autre part aux nouveaux besoins.

Enfin, il ne faudrait pas oublier qu'entre le vote du crédit de CHF 890'000.- en 2000 et la fin des travaux à fin 2004, plusieurs nouveaux collaborateurs ont été engagés dans l'administration communale, d'autres ont été remplacés et qu'il fallait bien leur aménager une place de travail.

S'agissant de remplacement de mobilier de la salle du Conseil administratif, M. Monnet informe qu'il était vraiment temps de le remplacer parce qu'il était usé et que par manque de salle de conférences, cette salle servait quotidiennement non seulement au Conseil administratif, mais à l'ensemble des services qui organisaient des séances. C'est aussi une image de marque de la mairie souligne un commissaire.

Un projet de délibération de CHF 131'280.35 pour le bouclage des comptes remplaçant celle de CHF 480'000.- est distribué.

Un commissaire avant le vote estime que chaque compte devrait faire l'objet d'un bouclage séparé ou bien qu'il soit indiqué dans les "Décide" quelles sont les délibérations concernées par le bouclage. De plus, il serait nécessaire de mentionner les postes qui ont eu des plus-values.

Le président procède au vote du dépassement de CHF 131'280.35 destiné au bouclage des comptes qui annule la délibération de CHF 480'000.-:

Qui est favorable au crédit de CHF 131'280.35 afin de boucler les comptes du réaménagement des locaux de la mairie? 6 voix sont favorables et 1 abstention.

La séance est levée à 20h10"

M. Devaud fait part de son mécontentement relatif aux divers crédits accordés pour la rénovation et le réaménagement de la mairie, en lieu et place de la construction d'un nouveau bâtiment.

M. Iswala déclare:

"Le sentiment que j'éprouve personnellement est que le Conseil municipal est en grande partie responsable de la situation parce qu'il a toujours brillé par ses incohérences, contradictions dans ses prises de décisions avec des arguments à l'appui.

Il nous a fallu presque sept ans pour finaliser, construire cette extension de la mairie. L'historique même des travaux de la mairie engagés depuis deux législatures le démontre bien.

Le dépassement n'est qu'une conséquence évidente, une bombe à retardement de nos décisions lentes, timides, d'un pas en avant et de deux pas en arrière.

Nous avons été alertés d'éventuels dépassements par le Conseil administratif. Rien que l'engagement des nouveaux collaborateurs ne nous a pas mis la puce à l'oreille malgré la prise de conscience de l'exiguïté des locaux de la mairie.

L'extension de l'actuelle mairie est une bonne décision même très tardive et l'ouvrage s'intègre assez bien. Elle est une solution adaptée pour les dix années à venir.

Donc le groupe socialiste votera favorablement cette délibération."

Après débat, **M. Brulhart** soumet au vote la **délibération No 27/2006**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 131'280,35 destiné au bouclage des comptes du réaménagement des locaux de la mairie**

---

Vu la délibération No 48/1999 votée en date du 14 septembre 1999 ouvrant un crédit de CHF 50'000.- destiné à l'étude de divers aménagements de la mairie;

Vu la délibération No 60a/2000 votée en date du 12 décembre 2000 ouvrant un crédit de CHF 890'000.- destiné à divers réaménagements de locaux de la mairie;

Vu la délibération No 30/2003 votée en date du 24 juin 2003 ouvrant un crédit de CHF 150'000.- pour la réalisation du sas d'entrée de la mairie;

Vu les travaux réalisés et le bouclage des comptes y relatifs;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 septembre 2006,

## D E C I D E

### PAR 22 OUI ET 7 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 131'280,35** destiné au bouclage des comptes ouverts par les délibérations Nos 48/1999, 60/2000 et 30/2003 relatives à divers travaux de réaménagement des locaux de la mairie, de construction du sas d'entrée, ainsi qu'à l'acquisition de mobilier,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,

4. d'intégrer ce montant, ainsi que celui de la délibération No 30/2003, au crédit d'investissement ouvert par la délibération No 60a/2000 et de les amortir dans le même temps.

\* \* \*

**10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'951'000.- destiné à la construction d'un espace de vie enfantine aux Champs-Fréchets (projet No 22a/2006). Rapports des commissions des affaires sociales, des travaux publics et des finances (M. Iswala, S, Mme Ecuyer, R, et Mme Despond, R)**

**Mme Despond** lit le rapport qu'elle a établi pour la commission de l'action sociale – petite enfance:

"Séance du 24 novembre 2005

Mme Di Santolo ouvre la séance à 18h30 en présence de Mme Kummer et MM. Kobler (SUTPE), Bassi et Carella, architectes.

Messieurs les architectes vont parler de l'implantation, des orientations et plans de la nouvelle crèche. Une question de volumétrie s'est posée: 1 ou 2 étages. Un autre plan pour 60 ou 90 places, un autre bâtiment accueillerait ultérieurement la garderie. Une première orientation a été envisagée, soit des crèches en appartement avec des groupes d'âges différents. La seconde orientation concerne le cadre de vie, soit un lieu de vie sur divers aspect. La troisième orientation concerne les collaboratrices, soit l'espace de travail de ces personnes, dont les éléments ont été élaborés dans les plans.

Les grands principes de fonctionnement tiennent compte de la transition du monde urbain à un monde intime. Ces principes influent sur l'agencement intérieur qui comprendra un espace collectif avec parois coulissantes et des salles d'activités pour fonctionner à la verticale. L'avantage est de donner des espaces de lumière directe. Le problème d'accès est soulevé. Les parents devraient faire quelques pas à pied avec les enfants pour prolonger ce moment de convivialité enfants/parents. Un accès véhicule est possible par une route fermée par une grille. Les coupoles procureront de la lumière et des cloisons amovibles sont prévues à l'intérieur, pouvant s'adapter suivant les besoins.

M. Carella, architecte, insiste sur l'avantage d'un bâtiment à un seul niveau, ce qui annule certains systèmes de sécurité qui sont très stricts, surtout quand il s'agit d'enfants. En outre, un seul niveau diminue les frais.

M. Carella rappelle que le prix pour une crèche de 90 places revient à la construction, par enfant à CHF 48'720.-, équipement, exploitation, extérieur et divers non inclus.

Le projet avec ses espaces verts, jeux de lumière, séduisent mais il importe d'écouter les réactions de la population et d'évaluer les efforts qu'elle est prête à faire.

La priorité a été donnée au CERN en qualité de partenaire puisqu'il était intéressé par 20 ou 30 places. D'autres partenaires peuvent être envisagés si le CERN ne se décide pas: les plans sont annexés au procès-verbal.

La séance est levée à 21h35.

#### Séance du 26 janvier 2006

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Kummer et de M. Kobler.

Mme Boget explique que le projet retenu est la construction d'une crèche de 60 places pour passer à 90 places. Une option est à prendre pour le dimensionnement de la construction, le CERN n'ayant pas donné encore sa décision, quoique que celle-ci semble être plutôt favorable.

Mme Kummer explique les inconvénients de la disposition de la crèche des Boudines. Un autre paramètre est à prendre en compte: le nombre de places à créer sur la liste d'attente et le nombre de place de travail à évaluer suivant le nombre d'enfants à accueillir.

La collaboration avec le CERN suivant la première proposition est de cinq ans reconductible. Quant au nombre de postes d'encadrement nécessaire pour 90 places est d'approximativement quatre postes. Le financement du CERN est sous forme d'une participation forfaitaire par place réservée est calculée annuellement et correspond au prix coûtant. Le désistement du CERN est évoqué et, dans ce cas, la Commune peut négocier avec l'hôpital de la Tour ou toute autre entreprise sur la Commune. Vu l'évolution démographique de la Commune une crèche de 90 places n'est pas incongrue, les besoins présents et futurs étant là. Mais Mme Boget souhaite que la décision soit prise avec les conseillers car, initialement, il était question de transformer l'Arc-en-ciel en crèche, idée abandonnée car ce bâtiment est en mauvais état.

La séance est levée à 21h00.

#### Séance du 23 mars 2006

La séance est ouverte à 18h30 en présence de MM. Bossi et Carella pour présenter le projet de la crèche qui pourra accueillir des groupes verticaux, soit des groupes d'âges mélangés comprenant des bébés, des moyens et des grands enfants. Ce type d'accueil est très enrichissant car il favorise les échanges entre les enfants. Un autre point important est le cadre de vie et la crèche est justement un lieu de vie, donc demandant des espaces différenciés.



Il y a aussi la place des parents, des collaboratrices de la crèche et leur travail: besoins de base (soins, hygiène, nourriture, sieste), socialisation, psychologie et salle de repos.

Une ludothèque est souhaitée afin de partager les ressources et d'éviter d'acheter à double.

Trois différents espaces sont prévus: zone nord (espace collectif), zone centrale (multi-activités) et zone sud (zone de vie). Plusieurs autres espaces sont prévus: un espace de rangement de jeux et la réception, une cafétéria, un atelier de créativité, un local de rangement et encore six salles d'activités et de vie pouvant communiquer entre-eux, un local technique, une cuisine pour préparer 150 repas journaliers et un local de stockage.

Un conseiller demande si une fourchette des coûts est disponible. M. Carella est resté sur les coûts de l'appel d'offres des travaux décrits ce soir qui s'élèvent à CHF 6 millions.

Le chauffage au sol est en option avec des panneaux solaires pour la production d'eau chaude. L'architecture de la crèche s'inscrit dans l'architecture du quartier.

Le retard dans le planning est dû à l'absence de réponse du CERN. Actuellement des discussions sont en cours pour l'octroi d'une vingtaine de places. Le DSR s'occupera de l'embauche d'un cuisinier.

Deux responsables de site ont été engagés: M. Diaz à l'Arc-en-ciel et Mme Stadlin à la crèche des Boudines.

Les CHF 6 millions cités lors de cette commission ont déjà été mentionnés lors de la dernière commission et la différence avec le plan des investissements est due à la précision du programme, différence qu'il faudra confirmer après les rentrées des soumissions.

Plusieurs conseillers soulèvent le problème de différences importantes: augmentations non confirmées dans les plans d'investissement.

Il est dit alors qu'aucune véracité n'est accordée au plan de réalisation et aux investissements. A l'avenir, il est nécessaire d'être plus pointu sur les détails et les précisions.

La séance est levée à 19h55.

#### Séance du 15 juin 2006

La séance est ouverte à 20h45 en présence de Mme Boget, conseillère administrative.

La séance est ouverte par l'annonce que le CERN s'engage à acheter 20 places de crèche, soit 70 places pour la Commune et 20 pour le partenaire. En cas de besoin de la Commune, les 20 places restent dévolues au partenaire, convention à définir. L'important à l'avenir sera d'envisager d'autres crèches.

La commission doit donner un préavis sur le projet au niveau de l'accueil des enfants. Les surfaces sont standard et inspirées d'autres projets. L'entrée principale sera côté accueil, les parents accéderont à la crèche par une allée piétonne. Le cahier des charges a été parfaitement respecté et l'espace ludothèque a été remplacé par deux blocs de rangement dans les salles polyvalentes.

Les puits de lumière conservent la même surface et le vitrage sera nord, quant aux portes vitrées, elles sont sécurisées et coupe-feu.

Le projet présente un coût de CHF 6'096'000.- au lieu de CHF 4'500'000.-.

L'effectif du personnel n'est pas excessif car les personnes travaillent à temps partiels et il y a un roulement du personnel.

Un conseiller trouve que la structure de cette crèche est trop lourde. Elle est nécessaire, vu les situations familiales à Genève qui détient le record de plus de 50% divorces d'où le nombre important de familles monoparentales. Cette situation entraîne les problèmes avérés d'ordre psychologique et nécessite d'avoir recours à des compétences extérieures.

Le coût annuel par place est d'environ CHF 22'000.-. Le CERN prélèvera CHF 22'000.- par an sur les salaires et les repas (soit CHF 5'000.-). La Commune assurera le reste soit environ CHF 5'000.- pour toucher en fin de compte CHF 27'000.- par an et par place. La part de la Commune est due au partenariat.

Le présent projet est accepté par 8 oui et 2 abstentions.

La séance est levée à 22h00.

Merci de votre attention."

**M. Iswala** donne lecture de son rapport:

"Le président ouvre la séance 20h35 et après les salutations d'usage, la présentation du bâtiment est faite par M. Bassi.

Quant à la présentation chiffrée qui nous intéresse, celle-ci est faite par M. Carella selon les normes CFC ( Code de frais de construction ). Le coût total est de CHF 6'215'350.- dont CHF 5'064.587.- concerne CFC 2; Bâtiment. Rien que la construction de bâtiment, la maçonnerie de béton armé occupe une place importante en terme de coûts puisqu'elle représente CHF 1'315'000.- malgré le choix de l'option la moins chère parce qu'il s'agit de béton coulé sur place. Le montant élevé de la menuiserie CHF 400'000.- est dû aux coûts des portes pare-feu. Les honoraires s'élèvent à CHF 660'000.

La ligne CFC 3 concerne la cuisine de production CHF 99'134.-.

La ligne CFC 4 comprend les végétaux et le bitume CHF 185'000.-.

Economies potentielles en supprimant quelques options sont estimées à CHF 182'500.-

Planning intentionnel des travaux

début du chantier: janvier 2007 et exploitation: dès septembre 2006

Le président ouvre le débat et la première remarque porte sur le montant du devis des architectes qui est supérieur par rapport aux chiffres annoncés de la délibération.

Selon M. Kobler, les montants sont ventilés différemment. Aussi actuellement le service réfléchit sur la manière de présenter les chiffres dans les délibérations de manière à ce qu'ils se calquent sur les devis aux normes CFC. Une normalisation est en train de se mettre en place de façon qu'il y ait une cohérence. Il s'agit de la norme CFC que le service envisage d'appliquer à l'avenir ajoute M. Sansonnens.

Un commissaire estime qu'il s'agit d'une crèche de luxe et se demande pourquoi cela doit coûter aussi cher. Il juge les coûts articulés prohibitifs et en les comparant aux coûts de construction d'une villa, il s'étonne que le concept Minergie ne soit pas appliqué.

Le label Minergie pose beaucoup de contraintes qui ont peu de bon sens par exemple celle de ne pas ouvrir les fenêtres explique M. Bassi. Il cite une école réalisée à Neuchâtel sans le label Minergie, laquelle pourtant réalise plus d'économies d'énergie qu'avec Minergie. Aujourd'hui, il est impossible, selon M. Carella d'avoir une villa de 2000 m<sup>3</sup> à un prix de vente de CHF 700'000.-.

Un commissaire veut s'assurer du revêtement sous l'abri, s'il y a un préau prévu et si le tarif des aménagements extérieurs est bien de CHF 110/m<sup>2</sup> ? En outre quels sont les détails concernant les divers et imprévus dont le montant s'élève à CHF 295'151.-?

"Il y aura du bitume côté préau, du béton sur les parties latérales et du bois au portique couvert" répond M. Carella.

En outre d'entente avec Mme Kummer, cheffe de service de la petite enfance, il a été convenu explique M. Bassi que dans ce contexte des grandes surfaces en plein air n'étaient pas nécessaires, mais par contre des surfaces couvertes sont très utiles. Il confirme aussi le tarif énoncé.

Quant aux divers et imprévus: selon M. Carella, ce montant inclut les divers et imprévus estimés à CHF 138'000.-, le Fond d'Art contemporain à CHF 61'300.- soit 1% et le renchérissement sur gros œuvre, CHF 95'000.-.

Un commissaire affirme que les coûts d'électricité annoncés sont tout à fait conformes aux tarifs en vigueur. Cependant, il souhaiterait avoir des précisions à propos du bois et ne voit pas l'intérêt du solaire pour l'eau sanitaire dès lors que la crèche est reliée au réseau de l'école.

Un autre commissaire aimerait savoir si le bois utilisé sera indigène et s'il y aura des sols perméables autour du bâtiment?

A la question, M. Bassi lui répond que les coûts du bois sont intégrés au projet et qu'il s'agit de bois dur répondant aux contraintes de sécurité. Quant à sa dernière question sur le solaire, M. Carella explique qu'à ce niveau-là, se pose le problème de la fréquence d'utilisation par rapport aux périodes de vacances.

Enfin M. Bassi précise que toutes les surfaces perméables seront remises en état et que, concernant le bois, il s'agit de chêne indigène.

MM. Bassi et Carella quittent la séance à 22h00 et le président procède au vote:

Qui accepte de prolonger la séance? 6 oui ( majorité)

Dans la poursuite de la séance, un commissaire relève les coûts de construction élevés, mais rend attentif au fait que le nombre de places a augmenté par rapport au projet initial. Il lui semble que les économies potentielles sont dérisoires par rapport au montant final. Et il lui semble aussi que les matériaux choisis sont garantis aux normes actuelles. Pour conclure, il estime que c'est un ouvrage qui est d'utilité publique et nécessaire.

Le président procède au vote des propositions de suppressions:

Qui accepte de supprimer les deux portiques latéraux pour un montant total de CHF 72'500.-? Accepté à l'unanimité.

Qui accepte de supprimer le module superstructure (lanterneau) pour un montant de CHF 13'500.-? Accepté à l'unanimité.

Qui accepte de supprimer l'installation solaire et un lanterneau pour un montant total de CHF 32'200.-? Accepté par 7 oui et 3 non.

Qui accepte de supprimer la porte pare-feu pour un montant de CHF 19'000.-? Accepté à l'unanimité, sous réserve de la décision du DCTI

Qui accepte de baisser la hauteur de plafond de 20 cm, moyennant une demande complémentaire nécessaire? Accepté à l'unanimité.

Le montant total des économies annoncé par M. Sansonnens, après avoir soustrait l'économie de la porte coupe-feu, est d'environ CHF 162'700.-. Ce montant sera ajusté par le service.

Monsieur le président procède au vote de la délibération 22/2006.

Qui préavise favorablement la délibération 22/2006 pour un montant final tenant compte de la déduction des économies effectuées?

9 oui, 1 abstention

La séance est levée à 22h30"

**Mme Ecuyer** donne lecture de son rapport de la commission des finances du mardi 5 septembre 2006:

"Président: Pierre Boccard

En présence de Mme Boget, conseillère administrative, Mme Kummer, M.Cela, M. Morand et M. Kobler, de l'administration.

Le président ouvre la séance et met en discussion la demande de crédit de CHF 5'951'000.- pour la future crèche des Champs-Fréchets amendée par la commission des travaux publics.

Il est à signaler que l'économie de CHF 19'000.- prévue pour la suppression de la porte pare-feu n'est pas déduite du crédit tant que le DCTI n'a pas donné son accord.

En outre, il nous est précisé que la crèche pourra être chauffée indépendamment de l'école durant les vacances, tout en étant raccordée sur la même chaudière.

Etude des frais de fonctionnement:

L'équipement d'une cuisine se justifie, car d'une part, celle de la crèche des Boudines n'a pas la possibilité de fournir 50 repas supplémentaires et d'autre part, les besoins des bébés jusqu'à 18 mois sont particuliers et nécessitent une préparation quotidienne. Jusqu'à 4 ans, les repas fournis par les restaurants scolaires de Meyrin ne sont pas toujours adaptés pour des petits.

Au niveau du personnel, ce sont les services du DSR qui assureront préparation et service des repas. Il n'y aura donc pas de nouveau poste à créer et le coût sera inclus dans le prix du repas.

Une présentation très détaillée au moyen de tableaux comparatifs nous démontre que, toutes charges comprises, le coût total annuel d'une place de crèche à Meyrin se monte à CHF 31'260.-, ce qui correspond à la moyenne genevoise.

La participation des parents, calculée selon leur revenu s'élève en moyenne sur 11 mois à CHF 7'273.-.

La différence, soit CHF 23'987.- par place et par année est à la charge de la commune.

Le partenariat avec le CERN permettrait de diminuer les dépenses.

En tenant compte des revenus de 70 places pour les Meyrinois et 20 places pour le CERN, le coût annuel moyen d'une place à la charge de la commune se monterait alors à CHF 19'582.-, ce qui donne une baisse de CHF 4'405.- par place.

En effet, l'accord prévu avec le CERN générerait un revenu annuel direct de CHF 27'000.- par place.

Certains commissaires émettent des doutes quant à la certitude que ces places seront toujours occupées et aux garanties données par le CERN pour le paiement de ces places.

Il nous est précisé que le CERN estime pouvoir garantir une rémunération pour 20 places et qu'il n'est pas prévu de laisser des places en attente.

Pour respecter les normes légales d'encadrement, une crèche de 90 places, ouverte 11h30 par jour nécessite 26 postes et un poste de lingère. La redistribution des postes entre les établissements existant et les 9 postes déjà votés en 2003 pour la petite enfance limiteront les nouveaux engagements pour la Commune à 2 postes éducatifs et un poste de lingère. Ces nouveaux postes apparaîtront pour 50% au budget 2008.

D'autre part, 5 nouveaux postes éducatifs seront financés par le partenariat avec le CERN.

A titre indicatif, les montants de la subvention fédérale et de celle du fonds d'équipement communal de CHF 5'000.- chacune par place de crèche, ne sont pas inscrits en déduction du crédit présenté.

Le président procède au vote de la délibération 22a /2006:

Qui approuve l'ouverture d'un crédit de CHF 5'951'000 destiné à la réalisation de la crèche des Champs-Fréchets?

La délibération est acceptée par 9 oui, 1 non et 1 abstention."

*[La séance est suspendue de 20h15 à 21h00.]*

**M. Hamman** donne lecture de sa déclaration:

"Soucieux du développement harmonieux de la Commune, le groupe DC est aussi attentif à ce que les familles meyrinoises puissent bénéficier des infrastructures nécessaires pour faciliter leur action dans la vie professionnelle.

Convaincu du besoin, le PDC a soutenu l'idée de créer une nouvelle crèche. Il a vivement encouragé les commissions à construire pour l'avenir et donc soutenu le projet de 90 places.

En outre le groupe DC ne peut que saluer l'approche de partenariat public-privé qui accompagne ce projet.

Cependant à terme, les coûts de cet ouvrage sont assez élevés, entre les exigences de la norme et le goût pour un certain confort, conduit à une facture conséquente. Bien sûr des aménagements ont été faits et les coûts ont été réduits, après mûre réflexion on peut se demander encore si effectivement ces réductions d'aujourd'hui, n'auront pas un impact demain sur les coûts d'entretien.

Il reste que, à plus de CHF 30'000.- la place, notre Commune doit se poser la question si demain il ne sera pas plus opportun de subventionner le travail des parents qui restent à la maison, s'occupent de leurs enfants, apportent un meilleur suivi à l'éducation de leurs enfants, en un mot comme le disent nombre d'enseignants, participent davantage à ce qui devrait être leur rôle premier, une éducation plus affectueuse et plus appropriée de leurs descendants.

Cette politique de la famille devrait être en point de mire dans les décisions futures de notre Conseil.

Dans l'intervalle, le groupe DC votera favorablement la délibération présentée."

**M. Charpier** déclare que son groupe est favorable à la création de cet espace de vie infantile aux Champs-Fréchets. Cependant, il ajoute qu'en tant que membre de la commission des travaux publics, il s'abstiendra de voter cet objet.

Il regrette le manque de présentation de variantes, car bien que le projet soit valable, il aurait bien aimé avoir des points de comparaison. Il relève qu'il a l'impression d'être mis devant le fait accompli sans possibilité d'alternative.

**Mme Bordry** fait la déclaration suivante:

"Les Verts accordent un caractère prioritaire au développement de l'offre dans le secteur de la petite enfance, pour répondre aux besoins toujours plus importants des familles dans ce domaine et pour permettre aux femmes actives de rester dans le circuit professionnel; à cet égard, ils favorisent la création de crèches sur le lieu de domicile plutôt qu'en entreprise, dans le but de limiter les déplacements motorisés interurbains.

Parents, professionnels de la petite enfance et élus, s'accordent sur un point : la commune de Meyrin manque de places de garde en faveur des enfants en âge préscolaire (0 à 4 ans). En 2006, encore une centaine de parents étaient en attente d'une place en crèche.

Cette pénurie de place d'accueil est tout particulièrement préjudiciable aux familles à revenus modestes, qui ne disposent pas des moyens suffisants pour financer et organiser eux-mêmes la garde de leurs enfants.

Les Verts ne peuvent donc que se réjouir de l'aboutissement de ce projet d'espace de vie infantine. Un espace de vie infantine, c'est plus qu'un lieu de garde pour des petits enfants. Ils y bénéficient d'espaces, d'équipements, d'animations conçues pour eux par des professionnel-le-s. L'éveil, la socialisation, la création, l'apprentissage sont favorisés à travers les activités tout en respectant le rythme et les besoins individuels. Des orientations pédagogiques et des actions menées auprès des petits et de leur famille sont élaborées par l'équipe de professionnel-le-s.

Par ailleurs, nous devons relever que ce projet a été bien conçu, son emplacement bien étudié et que le bâtiment est d'une grande qualité architecturale. La nécessité d'un équipement professionnel répondant à des normes très strictes, notamment en ce qui concerne la cuisine, avec le personnel adéquat, ne fait aucun doute. Celle-ci permettra de préparer des repas (environ 150 par jour, y compris pour les autres institutions de la petite enfance) réellement adaptés à l'alimentation de bébés et de petits enfants.

Enfin le partenariat qui a été recherché et mis sur pied entre la Commune et des entreprises, comme le CERN (20 places allouées à son personnel), nous paraît très judicieux car de nombreux employés du CERN vivent sur notre Commune. Pour les entreprises, ces solutions mixtes (qui sont certainement à développer et à poursuivre avec d'autres entreprises par exemple de la zone industrielle de la Zimeysa) leur permettent non seulement de fidéliser leur personnel jeune et qualifié, de ne pas multiplier les procédures de recrutement parfois longues et coûteuses et donc de ne pas perdre leur capital humain.

Cependant, nous restons surpris du montant de la construction et fortement déçus d'apprendre que ce bâtiment ne pourra pas satisfaire aux normes Minergie.

Les affirmations des concepteurs ne nous ont pas convaincus. Nous pensons qu'une fois encore, trop de liberté de conception a été laissée aux architectes qui ont négligé, par exemple, d'utiliser systématiquement des éléments de dimensions standard (portes, fenêtres) entraînant des surcoûts. Nous souhaitons que notre administration donne des directives plus précises à ses mandataires en ce qui concerne les coûts à atteindre et les normes à respecter.

Le prix du m<sup>3</sup> SIA à Genève était de CHF 504.26 en 2003 et probablement autour de CHF 533.- en 2005. Nous nous étonnons de devoir payer ce même m<sup>3</sup> 40% de plus pour un bâtiment qui n'est pas un défi technique.

Toutefois et pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous voterons avec conviction en faveur de cette délibération."

**Mme Revillet** déclare:

"Chèr-e-s Collègues,

Ce projet de construction d'une nouvelle crèche de 90 places est indispensable au vu des 128 enfants en liste d'attente pour la rentrée 2006.

L'emplacement prévu est un bon choix: dans un parc, bien ensoleillé, à côté d'une école et à proximité d'un parking.

Nous soulignons la disponibilité et la volonté de concertation démontrées par les architectes durant l'élaboration de ce projet. Cette façon de procéder a permis la mise sur pied d'un programme permettant une prise en charge plus aisée pour les employées et des locaux plus adaptés aux besoins des petits.

Le coût de ce projet est raisonnable compte tenu du fait qu'il comprend également les aménagements extérieurs, le mobilier et les équipements.

Nous pourrions également compter sur des subventions:

CHF 5'000.-/place du Fonds d'équipement communal

CHF 5'000.-/place de la Confédération

CHF 5'000.-/place du canton de Genève, sont moins certains ...

Le groupe socialiste votera donc cette délibération et espère que les travaux pourront commencer au début de l'année prochaine.

Je vous remercie."

**M. Kirschmann** fait la déclaration suivante:

"Le groupe libéral se réjouit de cette première réalisation au cours de cette législature sur laquelle ne plane pas l'ombre d'un référendum et ceci malgré le dépassement du coût initialement annoncé.

Toutefois, nous regrettons les difficultés d'accès avec un véhicule pour les personnes qui déposent leurs enfants avant de se rendre à leur travail, ainsi que le manque d'espace vert réservé exclusivement aux enfants de la crèche et surtout le coût de fonctionnement de celle-ci. Pour ces différentes raisons, nous nous abstenons lors du vote de cette délibération."



**Mme Zwick-Merchan** approuve la réticence de M. Charpier, car cela fait longtemps qu'une demande a été faite pour comparer les coûts. Elle déplore le manque de dialogues et de comparaisons lors des commissions, ce qui éviterait le débat en plénière.

Cependant, elle déclare qu'il y a urgence et qu'il y a de nombreuses demandes de parents. Elle ajoute que les mères ne travaillent pas toujours par luxe, mais également par besoin. Elle conclut qu'il y a urgence pour des logements comme il y a urgence pour des places de crèche.

**Mme Ecuyer** fait la déclaration suivante:

"Enfin, ce dossier arrive à bout touchant! C'est en effet au conseil municipal du 5 novembre 2002 qu'un crédit de CHF 200'000 était demandé pour la création de 2 nouvelles classes de crèches à l'Arc-en-Ciel et le 5 novembre de la même année, la clause du besoin était votée en commission. Quelques mois plus tard, au conseil municipal du 20 mai 2003, un crédit était voté pour l'ouverture de 9 postes pour les deux classes.

Pour diverses raisons certainement très pertinentes, ce projet ne s'est pas réalisé et la liste d'attente pour des places de crèches s'est allongée.

Actuellement, nous avons en mains un projet bien étudié et fonctionnel, prêt à démarrer qui devrait permettre de résoudre pas mal de problèmes et ce, dans un avenir pas trop lointain.

Nous apprécions tout particulièrement l'introduction des classes "multi-âges" qui privilégient les échanges et le regroupement des fratries, structure qui nous avait séduits lors de la présentation des crèches familiales par Mme Héritier, à la commission sociale.

Si certaines réserves restent par rapport aux accès, la conception du bâtiment répond aux exigences de qualité et s'intègre bien dans le quartier.

Le groupe radical votera sans hésitation cette délibération."

**M. Devaud** désire faire remarquer que lorsque le Conseil administratif est déterminé à faire avancer un dossier, celui-ci avance très rapidement, au détriment d'autres qui traînent depuis longtemps. Il ajoute qu'il est très étonné de ces procédures.

**Mme Despond** désire savoir si l'on pourrait fixer un montant maximum de dépassement d'un budget lors de l'établissement d'un projet. Elle demande quelle est la marge qui pourrait être tolérée.

**M. Jimenay** déclare:

"Merci Monsieur le Président,

Souffrez que je fasse un crochet par le point précédent (9) et que je l'intègre dans mon intervention sur celui-ci (10).

Les divergences et autres appréciations récemment exprimées par les collègues ce soir, montrent que l'on se doit de faire preuve d'une vision pragmatique axée sur le long terme, dans tous les projets communaux et non pas, de répondre simplement aux besoins immédiats.

Ainsi dans mon esprit, ce n'est pas une crèche de 90 places qu'il aurait fallu mettre en route mais une de 150 afin de mieux répondre aux besoins futurs. Ce pourquoi je regrette d'autant plus les quelques économies réalisées sur ce projet, lesquelles ne représenteront qu'un léger rabais sur le coût final, surtout lorsqu'il s'agit d'être audacieux et que l'on souhaite se profiler comme une crèche pilote notamment en faveur de l'allaitement maternel.

Il nous faut apprendre à être plus avant-gardistes, ce pourquoi, je ne peux qu'inviter tous les collègues non seulement à soutenir ce projet, mais surtout aux indécis ou à ceux qui se préparent à s'abstenir, de réfléchir profondément sur un nouveau visage de la société contemporaine pour faire face à l'évolution constante de notre Commune et de s'engager sur un nouveau choix de société.

Le projet de venir en aide aux familles qui le souhaitent, tel que cela a été évoqué précédemment par M. Hamann, et plutôt que d'investir dans les crèches investir dans l'humain, cette vision d'avant-garde me semble-t-il devrait devenir un objectif prioritaire, dans le choix d'une nouvelle société qui serait plus en harmonie avec les réalités quotidiennes.

Je vous remercie pour votre attention."

**M. Chambers** déclare être favorable au développement des crèches et désire revenir sur la genèse de cette crèche. Concernant le plan des investissements, il rappelle qu'il était prévu CHF 1,5 millions et que la crèche devait se trouver à Cointrin. Il relève que par un tour de "passe-passe" ce projet a été déplacé aux Champs-Fréchets et se demande si un référendum ne sera pas lancé car les coûts initialement prévus ont été largement dépassés.

**Mme Boget** tient à s'exprimer sur le choix éducatif des enfants et l'accompagnement des familles et explique que la commune de Meyrin est assez présente dans le domaine de l'éducation puisque actuellement elle se penche sur le projet d'une crèche et que demain elle se penchera sur l'accueil familial. Elle tient à relever que dans ces structures, nous nous trouvons en présence de bénévoles ou de professionnels qui ont à cœur de remplir leur mission auprès des familles. L'éducation n'est pas simple aujourd'hui et passablement de parents sont désorientés. Aussi, l'accompagnement des parents est-il un élément fort du travail avec la petite enfance.

Elle remercie les conseillers qui ont trouvé ce projet valable, bien que coûteux. Elle relate qu'elle a suivi certaines rencontres avec les architectes, où le choix des matériaux et des économies a été abordé, et rappelle que des coûts comparatifs ont été présentés avec des structures nouvellement construites sur le canton de Genève. Elle déclare que la crèche en question ce soir n'est de loin pas la plus coûteuse.

Elle conclut que les constructions pour la petite enfance ne sont pas bon marché et qu'il y a un certain nombre d'infrastructures à prévoir dans ce type d'établissement où chaque espace doit être aménagé de manière adéquate à l'objectif fixé.

Elle relate que si le partenariat avec le CERN a pu être réalisé, c'est que la Commune a organisé, conjointement avec les communes de Vernier et de Satigny, une rencontre avec les professionnels et les entreprises sises à la Zimeysa.

Concernant le projet sur Cointrin, elle affirme que des contacts ont été pris avec des habitants de Cointrin qui eux réclament des lieux de socialisation, type garderie et jardins d'enfants.

Quant à l'Aéroport de Cointrin, elle relate qu'il n'y avait aucune volonté de leur part pour un projet commun dans les années à venir.

Elle conclut en relatant que l'intégration d'un enfant sur son lieu de vie habituel est primordiale.

Au sujet de la rapidité d'avancement du projet, elle précise que ce sujet est en gestation depuis de nombreuses années et que c'est Mme Bernasconi qui en avait amorcé le point de départ lors du vote des postes.

Elle désire souligner le professionnalisme et les prouesses effectuées par les architectes: le crédit d'étude a été présenté en juin 2005 et le crédit de construction 15 mois plus tard. Elle relève qu'ils ont répondu à toutes les attentes tout en cherchant des économies.

**Mme Despond** désire relever que dès le moment où il y a des crèches cela soulage les femmes seules devant travailler, les familles monoparentales et les familles dont les deux époux travaillent. Elle pense que cela sera une incitation à la démographie autochtone.

**M. Girardet** tient à remercier le service technique et notamment M. Kobler pour avoir répondu à toutes les questions concernant les manières de calculer le m<sup>3</sup> SIA 116. Il désire savoir s'il était possible à l'avenir, dans ce genre d'ouvrages, d'obtenir plusieurs variantes possibles et de chiffrer les économies possibles.

**M. Sansonnens** tient à souligner que dans le cadre de ce projet, il a été possible de suivre dans les différentes commissions "pas à pas" l'évolution du projet, ainsi que les différentes variantes et possibilités en attirant l'attention soit sur le fonctionnement, soit sur les coûts.

Il désire signaler qu'au moment où une décision est prise, la complexité technique des dossiers ne permet pas d'amener cinq dossiers de front jusqu'aux devis estimatifs et appels d'offres, c'est pourquoi des avant-projets ont été présentés. Il n'est pas possible à chaque pas du dossier de présenter toutes les alternatives possibles au Municipal. Le Conseil administratif a pour objectif de présenter une série d'évolution du projet au Conseil municipal, mais il est cependant très difficile de prendre tous les projets et les amener au même niveau d'étude.

Il désire également signaler que sur la base de l'exploitation d'une crèche, le montant de CHF 6 millions sera amorti sur 30 ans, ce qui représente CHF 200'000.- par année.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Brulhart** met aux voix **la délibération No 22a/2006**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'951'000.- destiné à la construction d'un espace de vie infantine aux Champs-Fréchets**

---

Vu la délibération No 14a/2005, prise par le Conseil municipal en date du 14 juin 2005, ouvrant un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'étude d'une nouvelle institution pour la petite enfance;

Vu les besoins en places de crèche largement reconnus aux niveaux social, économique et politique;

Vu la volonté des milieux politiques et économiques de soutenir les familles confrontées à la nécessité de concilier leur vie professionnelle et familiale;

Vu la liste d'attente mise à jour par le service de la petite enfance pour la rentrée 2005;

Vu le vote du 20 mai 2003, par lequel le Conseil municipal acceptait la création de 9 postes supplémentaires à l'intention du développement de places de crèche;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 1984 instituant un fonds d'art contemporain;

Vu les rapports de la commission d'action sociale, travaux publics et finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 septembre 2006,

**D E C I D E**

**PAR 24 OUI ET 5 ABSTENTIONS**

1. d'ouvrir un crédit de CHF 5'951'000.- destiné à la création d'un espace de vie infantine,
2. qu'une somme de CHF 59'900.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 5'951'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 5'951'000.-
5. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 5'951'000.- de la manière suivante:
  - CHF 4'480'930.- bâtiment, en 30 annuités,
  - CHF 1'470'070.- mobilier, installations techniques et fonds d'art contemporain, en 10 annuitésqui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 54.331 dès 2007.

\* \* \*

**11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 81'916.- destiné à financer des aménagements extérieurs du terrain de la Maison Vaudagne ainsi que la réalisation d'une place de jeux (projet No 29/2006). Rapport de la commission conjointe écoles et jeunesse et travaux publics (M. Boccard, R)**

M. Boccard donne lecture de son rapport:

"Sont présents à cette séance les présidents MM. Tschudi et Hulliger, Mme Boget, conseillère administrative, ainsi que Mme Rebetez et M. Kobler, de l'administration communale.

Mme Boget explique le cheminement du dossier, en 2005 les jeux passablement endommagés ont été démontés et pas remplacés dans l'immédiat.

La Maison Vaudagne a demandé une réflexion globale sur le réaménagement de l'ensemble de la parcelle, dès lors M. Kobler a été associé.

M. Kobler présente le projet aux commissaires: actuellement les revêtements de sol sont constitués de matériaux différents (bitume, terre, béton) il n'y a pas d'uniformité.

Pour la partie arrière de la maison, il est prévu de traiter cette surface en matière argilo-calcaire stabilisée, plus perméable que du bitume et permettant une utilisation polyvalente sauf roller, skates et jeux de glisse; cette matière permet une amélioration de la place autour du chêne, elle est d'un entretien économique. Toute la surface dévolue aux jeux et loisirs est unifiée.

Espace jeux: les sols souples sous les jeux sont obligatoires, le triangle herbeux sera supprimé et recouvert de bitume.

En ce qui concerne les jeux, les enfants ont exprimé leurs attentes par des dessins, des balançoires ont été souvent représentées, donc des balançoires seront installées ainsi qu'un parcours d'équilibre.

Dans la partie de gazon, il est prévu de constituer trois cabanes en osier (boutures de saule de 1m50 plantées dans le sol qui poussent formant une cabane de feuillage vivant).

Gradins autour du chêne: il est proposé de construire une rangée supplémentaire de gradin afin que les nombreux enfants qui assistent aux divers spectacles puissent trouver une place.

Alignement de platanes: un platane a dû être abattu et son remplacement est prévu dans les travaux.

M. Tschudi propose de diviser les débats en deux parties: premièrement les questions qui ont trait à la commission école et jeunesse et, dans un deuxième temps, les questions relevant de la commission des travaux.

Le débat est ouvert. Un commissaire demande si la Maison Vaudagne accueille toujours les activités parascolaires en semaine et le week-end.

Mme Boget indique que les activités parascolaires ont pour point de chute la Maison Vaudagne pour des enfants de 4 à 10 ans (nouvel accueil pour les plus jeunes) et pour les 10-13 ans.

Un autre commissaire déclare que c'est un bon projet et demande si les anciens jeux sont morts par leur utilisation intensive ou s'ils ont été vandalisés, car dans le deuxième cas, il faudra se soucier de la surveillance des jeux et des utilisateurs nocturnes (ados en goguette).

Il lui est répondu que les animateurs seront attentifs aux débordements éventuels.

Il est relevé avec satisfaction que le projet a été élaboré en consultation avec les utilisateurs.

Les débats se poursuivent passant par des questions concernant: une installation électrique vers le chêne afin d'assurer la sono et l'éclairage des spectacles, cette installation existe déjà et la technologie employée lors des manifestations est relativement simple.

Il est fait mention des containers et du petit sentier boueux, finalement les containers appartiennent à l'immeuble voisin et le sentier est sur terrain privé.

Le projet dans sa mouture actuelle n'a pas été présenté au comité de la Maison Vaudagne, le politique octroie le financement et les délégués du Conseil municipal peuvent acheminer les informations.

Travaux publics: M. Hulliger ouvre les débats.

Mme Boget précise que ce dossier est à bout touchant en conséquence elle propose de soumettre à la commission de travaux la délibération afin qu'elle soit discutée lors de cette séance.

Les questions fusent. Pour la matière stabilisée: quelle est sa perméabilité, granulométrie, couleur, etc. Tout est possible, cependant la perméabilité de ce revêtement laisse certains commissaires perplexes.

Le planning des travaux est abordé. Les travaux seront effectués en début d'année et les activités de la Maison Vaudagne subiront des désagréments limités en intervenant à cette période.

Le coût des cabanes en saule semble très élevé par rapport au prix du platane. Il est suggéré de faire participer les enfants à la réalisation de ces cabanes dans un but pédagogique.

Un commissaire propose deux amendements à la délibération:

- raccourcir l'amortissement de la dépense qui est prévu en cinq annuités;
- annuler le prélèvement de la somme attribuée au Fonds d'art contemporain.

L'ensemble des commissaires est d'accord de préavisier la délibération.

Mise aux voix de la suppression de la somme prévue pour le Fonds d'art contemporain: - commission école et jeunesse 8 oui et 3 non,  
- commission travaux publics: 7 oui, 3 non et 1 abstention.

Concernant l'amendement des amortissements, des renseignements seront pris et communiqués en plénière.

Mise aux voix de la délibération:  
commission école et jeunesse 10 oui et 1 abstention,  
commission des travaux publics 9 oui et 2 abstentions.

Une demande est faite pour confier ces travaux à une entreprise meyrinoise et Mme Boget répond que cette demande a été entendue."

**M. Hulliger** demande s'il s'agit bien de la première présentation de cette délibération en séance plénière et demande s'il ne faut pas se prononcer tout de suite sur le vote immédiat.

**M. Girardet** relève que ce projet est à mettre en rapport avec la lettre émanant de l'association de la Maison Vaudagne et souhaite que le Conseil administratif présente cette délibération comme cela est l'usage.

**Mme Boget** explique qu'il a été souhaité de répondre le plus rapidement possible à cette problématique d'aménagement de terrains autour de la Maison Vaudagne. Elle relate que le travail de réflexion et de démarche participative avec les enfants a été commencée il y a une année et que ceux-ci ont passé une année sans jeux sur leur espace. De plus, elle ajoute que certaines "perturbations" sur la fin de l'année scolaire ont empêché la présentation de ce projet au Conseil municipal de juin. Elle continue en expliquant que ce projet n'a pas suivi une procédure habituelle et qu'une commission a déjà été convoquée de manière à ce que le vote puisse avoir lieu le plus rapidement possible.

Elle explique que cette façon de faire a pu se réaliser car les services communaux et le coordinateur ont eu, tout au long de la démarche, une collaboration excellente et régulière et que dans le démarche participative, toutes les parties ont été consultées.

De plus, elle ajoute que l'étude qui a été menée a essayé de maintenir le meilleur équilibre pour que le nombre d'enfants puisse se répartir entre certains jeux et que des espaces vides ont été pensés pour permettre de jouer au ballon ou s'ébattre librement.

En conclusion, **Mme Boget** souhaite ce soir que le projet puisse avancer afin que la construction puisse avoir lieu dans les délais qui perturbent le moins les activités de la Maison Vaudagne, elle propose le vote immédiat.

**M. Brulhart** soumet au vote le proposition de vote immédiat qui **EST ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

**M. Iswala** déclare:

"Il était temps d'unifier la partie arrière de la Maison Vaudagne et d'uniformiser le sol.

Le besoin d'offrir un espace de jeux aux enfants qui fréquentent la Maison Vaudagne répond bien aux attentes des utilisateurs de ce lieu.

Les jeux choisis et proposés s'adaptent bien à l'espace d'une part et d'autre part répondent bien aux attentes des utilisateurs de ce lieu parce qu'ils sont les résultats, les fruits d'une concertation avec les enfants, les animatrices, les animateurs, les monitrices, les moniteurs et les parents.

Notre groupe apporte son soutien favorable à cette délibération."

**M. Schweizer**, au nom du groupe radical, demande que ces travaux soient réalisés par des entreprises meyrinoises et ajoute que son groupe votera favorablement cette délibération.

**Mme Boccard** fait la déclaration suivante:

"Le groupe DC est favorable à la délibération telle qu'elle fut présentée et préavisée favorablement à la commission école et jeunesse conjointe avec la commission des travaux.

Nous avons bien entendu la demande exprimée par la Maison Vaudagne. Nous aurions accepté volontiers cet amendement, pour les raisons suivantes:

"Les jeux qui ont été les plus demandés par les enfants sont les balançoires, les jeux d'équilibre, le toboggan et les cabanes. Plus qu'une argumentation pour tel ou tel jeu, c'est le nombre de "places" sur les jeux qui est en cause.



Par exemple:

Si environ 25 enfants occupent les jeux proposés par le Conseil Administratif et l'espace foot derrière le bâtiment, alors qu'environ 48 enfants sont présents les mercredis et les petites vacances ou environ 64 enfants lors du centre aéré d'été, cela signifie qu'environ 23 ou respectivement environ 39 enfants doivent s'organiser sur les espaces restants.

L'intérêt du toboggan est qu'il va permettre une quinzaine de "places" de jeux supplémentaires.

Idéalement, il est plus que souhaitable que le concept architectural soit soigné, tout en supprimant les dépenses inhérentes à la juxtaposition des sols et le remplacement de platanes, car le confort des enfants et la possibilité de choisir un jeu ou une place sur un jeu, reste une priorité dans le cadre d'un Centre de loisirs.

C'est donc d'une seule voix que nous accepterons cette délibération et nous demandons que le Conseil Administratif réponde le plus rapidement possible à cette requête pour un toboggan dans le cadre du budget d'entretien ordinaire."

**M. Le Chevalier de Prévile** déclare:

"Les Verts se réjouissent de ce projet de réfection du sol et des installations extérieures de jeux de la Maison Vaudagne.

La création d'un second gradin autour du chêne nous paraît particulièrement heureuse par son symbolisme et son côté fédérateur. Ce second gradin permettra notamment l'organisation de petits spectacles. Nous avons également accueilli avec plaisir le fait que les véhicules automobiles ne pourraient plus se rendre sur ce sol dédié aux jeux des enfants. Ainsi une surface, plus grande et plus propre, de jeu en plein air est mise à disposition des enfants.

Nous émettons toutefois des réserves en ce qui concerne le choix du revêtement, le stabilisé argilo-calcaire, utilisé pour l'espace arrière de la maison. En effet, la faible perméabilité de ce matériau pourrait asphyxier le chêne. Nous invitons donc notre Administration à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une bonne perméabilité du sol autour du chêne.

En ce qui concerne les installations de jeux, il est difficile, voire impossible de trouver une solution qui satisfasse l'ensemble des usagers. Il faudra que les autorités communales se donnent les moyens de les faire évoluer.

Ces remarques étant faites et en espérant qu'elles auront été entendues par le Conseil administratif et notre administration communale, nous voterons en faveur de cette délibération."

**M. Kirschmann** déclare que le groupe libéral votera favorablement cette délibération, mais précise qu'il n'est pas favorable à une augmentation du nombre de jeux. Il estime qu'il faut garder pour les enfant un espace libre afin qu'ils puissent y développer leur initiative.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Brulhart** soumet au vote la **délibération N° 29/2006**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 81'916.- destiné à financer des aménagements extérieurs du terrain de la Maison Vaudagne ainsi que la réalisation d'une place de jeux**

---

Vu les courriers de la Maison Vaudagne des 20 juin et 20 juillet 2005 décrivant les aménagements extérieurs souhaités et exprimant le besoin d'une nouvelle place de jeux;

Vu l'urgent besoin d'offrir un espace de jeux aux enfants fréquentant la Maison Vaudagne;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 1984 instituant un Fonds d'art contemporain;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission conjointe écoles et jeunesse et travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 septembre 2006,

## **D E C I D E**

### **PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 81'916.-** destiné à financer des aménagements extérieurs du terrain de la Maison Vaudagne ainsi que la réalisation d'une place de jeux,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de les imputer dans le budget de fonctionnement sous la rubrique 35.100,
3. que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

\* \* \*

### **12. Rapport de la commission d'aide au développement (M. Iswala, S)**

**M. Iswala** donne lecture du rapport annuel 2005-2006:

"Depuis plusieurs années, la commune de Meyrin consacre le 0,7% des charges de son budget de fonctionnement à l'aide au développement.

La commune de Meyrin, dans sa vision ou orientation inscrit l'aide au développement à long terme dans le temps contrairement à l'aide humanitaire, qui, elle, est spontanée ou répond à des situations d'urgence.

Les projets que nous soutenons, défendons ou encourageons sont ceux qui favorisent la prise en charge collective, la participation de la population ou des bénéficiaires. Ces projets doivent les conduire à l'autofinancement, à l'amélioration des conditions de vie dans les respects de l'environnement, de leur culture, de la qualité de vie, de l'égalité hommes et femmes.

Nous défendons et soutenons aussi tous les projets d'ordre éducatif, formation, social, culturel et sanitaire.

Il est aussi juste que nous puissions soutenir en priorité tous les projets initiés par les habitants de Meyrin qui répondent à nos critères.

Les critères que nous avons définis au début de la législature ont des multiples avantages:

1. Tous les dossiers sont traités rapidement sur base des mêmes critères qui sous-entend l'égalité des chances pour tous.
2. Ces critères nous permettent à faire le premier tri, à donner une réponse rapide soit d'un refus parce qu'ils ne répondent pas à nos critères, soit de donner des conseils afin de les rendre conformes à nos critères.
3. Enfin ces critères nous conduisent à prendre des décisions justes.

Les dossiers ainsi sélectionnés sont ensuite soumis aux commissaires de la commission d'Aide au développement, qui lors de la commission auditionnent les responsables des projets qui répondent à toutes leurs questions avant le vote final sur les montants alloués.

Il me plaît de relever que ces séances sont empreintes de bon sens et d'objectivité, et que lors de vote pour une proposition d'aide ou non, les décisions sont presque toujours prises à l'unanimité.

Ces séances ont toujours fait l'objet de débats intéressants, d'interventions riches et constructives dont le seul souci est le respect des critères établis à la satisfaction de tout le monde.

La législature 2005 – 2006 nous a amené à soutenir des projets diversifiés dans le cadre de la santé communautaire, qualité de vie, l'agriculture, la lutte contre la faim, droit à l'eau potable, à l'éducation, à la formation, la lutte contre l'exclusion, l'exode rural et l'insertion professionnelle.

Enfin mon intervention se termine par une nouveauté introduite durant cette législature appelée "coup de cœur". Font partie de "coup de cœur", seuls les projets conformes à nos critères dont la demande de notre contribution est au maximum de CHF 5'000.-.

Sans faire venir les initiateurs de ce type des projets pour l'audition, les commissaires sont invités à se prononcer sur la base des documents du projet en leur possession à la fin de la commission.

Cette nouvelle procédure nous a permis de liquider des petites demandes, de réduire des nombres des commissions inutiles, par conséquent de faire des économies des jetons de présences, engendrant ainsi un gagne temps pour tout le monde."

\* \* \*

### **13. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mmes Revillet, S, et Boccard, DC)**

#### **Période 2005-2006**

La Commission consultative du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin a repris ses activités de manière régulière dès le 16 septembre 2005.

La Commission s'est donc réunie à raison de 8 fois durant l'année 2005-2006.

#### **"Utopies Urbaines"**

Dès septembre 2005, un projet mobilise les forces de la Commission. Ce dernier nous est proposé par l'une des commissaires. Cette dernière collabore avec l'association genevoise "Swiss Art Recycling" qui a pour but de promouvoir le recyclage et qui met en place des manifestations dans cette perspective. Cette association entame sa deuxième édition qui coïncide en 2006 avec le Forum international "ville et qualité de vie".

Meyrin et Carouge s'engagent donc dans le projet "Utopies urbaines". La Commission consultative du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin invite 6 artistes à imaginer une intervention en toute liberté et sans contrainte sur l'espace entourant le Globe de la Science et de l'Innovation au CERN, esplanade dépourvue de tout aménagement. Les projets fournis par les artistes sont mis en scène par un scénographe et exposés à l'intérieur du Globe. Cette présentation s'inscrit dans une réflexion originale et ludique sur la question universelle de "comment vivre sa ville". L'exposition, qui s'est tenue du 19 mai au 18 juin 2006, a présenté des projets d'installation sous forme de vidéos, dessins, sculptures et maquettes. Les projets sont restés propriété des artistes. Cette manifestation a remporté un vif succès et a également permis à un grand nombre de visiteurs de découvrir le Globe du CERN concomitamment avec les projets exposés.

### "Meyrin-les-Bains"

Sachant que l'Undertown et autres lieux de réunions ont portes closes durant l'été, le Service des actions sociales et Jeunesse s'est longuement penché sur la mise en place d'une buvette et de l'organisation d'activités en plein air au centre de la Cité, plus précisément derrière le Forum, afin de permettre aux jeunes et moins jeunes de bénéficier d'un lieu de rencontre. Cette animation eut lieu durant les trois premières semaines de juillet, du 3 au 22 juillet 2006.

Parallèlement, la Commission consultative du Fonds d'Art Contemporain a imaginé d'y introduire une touche artistique et a décidé de mandater des artistes de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts pour des projets d'intervention sur ce site. Le projet retenu est "Mousson sur Meyrin". Cette œuvre a rencontré un vif intérêt au vu de sa réalisation ludique permettant un rafraîchissement bien agréable durant les jours de canicule.

### Projets en cours

- Une réflexion est menée sur la décoration d'un mur aveugle du cycle d'orientation de la Golette soit par les élèves de l'établissement, soit par des étudiants artistes.
- Dans le cadre des travaux menés pour l'assainissement des eaux sur la Commune de Meyrin, il est étudié la possibilité d'intégrer au fil de l'avancement des travaux des interventions artistiques éphémères afin d'attiser la curiosité des Meyrinois sur les bas-fonds de notre Commune.

### Fonds d'Art Contemporain de Meyrin

Après une période d'hibernation, le Fonds de décoration a été rebaptisé "Fonds d'Art Contemporain de Meyrin" sur proposition de la Commission et avalisé par le Conseil administratif.

### Commission consultative du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin

Après révision du Règlement du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin, la Commission doit se composer de 7 membres artistes, 2 représentant-e-s du Conseil Municipal, dont le mandat ne peut excéder 2 législatures soit 8 ans, et est présidée par un-e membre du Conseil Administratif. La Commission est actuellement composée de 4 anciens membres, 2 nouveaux membres présentés en juin 2006 et 2 membres du Conseil municipal. Il reste donc un siège à repourvoir afin d'atteindre le nombre de 7 membres artistes. Pour une bonne marche du Fonds, la volonté de la Commission est de privilégier un tournus afin qu'elle soit toujours composée par d'anciens et de nouveaux membres, ce qui est effectivement le cas aujourd'hui.

Pour information, le Fonds présentait un solde de CHF 811'928.90 au 31 décembre 2005.

#### **14. Projets de résolutions**

**M. Le Chevalier de Prévile** annonce que son groupe déposera une résolution lors du prochain Conseil municipal concernant un plan général de l'énergie.

**Mme Ecuyer** annonce que son groupe déposera également un projet de résolution sans toutefois en dévoiler la teneur.

\* \* \*

#### **15. Projets de motions**

Néant.

\* \* \*

#### **16. Propositions individuelles**

**M. Hulliger** déclare qu'il est le porte-parole de M. Brulhart concernant cette proposition. Suite à plusieurs interpellations, il y a une demande d'étude pour un passage piétons ainsi qu'une borne centrale à la rue de la Prulay à la hauteur du Jardin Alpin. En effet, il y a un virage à cet endroit, les véhicules circulent à grande vitesse, plusieurs petits chemins débouchent dans ce virage et des gens traversent également à cet endroit. Vu la dangerosité de l'endroit, il explique qu'un passage-piétons à cet endroit éviterait de faire un détour pour traverser en se mettant inutilement en danger.

**M. Ducrot** relate qu'il s'agit d'un problème lancinant datant de 20 ans et se souvient que lorsqu'il siégeait au Conseil municipal il y avait déjà eu des questions relatives à ce passage à piétons. Il ajoute qu'à l'époque l'office de l'ingénieur de la circulation avait répondu que vu la situation dans une courbe, il y avait une visibilité insuffisante pour mettre un passage à piétons à cet endroit. Ainsi cet office préconisait aux piétons l'utilisation du passage à piétons se trouvant à l'angle Gilbert/Prulay ou celui se trouvant vers le giratoire. Il ajoute que cette requête sera à nouveau soumise à l'autorité compétente.

\*\*\*\*\*

**Mme Zwick-Merchan** annonce que c'est une proposition qu'elle avait déjà faite, il y a quelque temps, concernant la plante sise au milieu de la salle du Conseil municipal. Elle explique que la hauteur de ladite plante lui cache la visibilité et ajoute qu'elle aime bien voir les têtes des gens en face.

**M. Ducrot** déclare qu'il n'aime pas les mutilations, mais que celle-ci sera quand même effectuée.

\*\*\*\*\*

**Mme Revillet** déclare:

"Après avoir constaté le succès des Flexicards, je désire faire les commentaires et propositions suivantes:

Achetant parfois des Flexicards, j'ai eu la surprise de constater que des renseignements et des réservations sont faits par téléphone.

Je rappelle que lors de la discussion au Conseil municipal pour augmenter le contingent à disposition de la population meyrinoise à 14 cartes annuelles, il avait été dit que ce service ne devait pas augmenter la charge administrative et que les acheteurs/euses devaient venir en personne se procurer ces cartes à la réception de la Mairie.

Il me semble qu'il faut soit appliquer ce principe, soit tenir compte dans le cahier des charges de la réceptionniste de l'augmentation de la charge de travail que représentent ces activités téléphoniques.

S'il est décidé de suivre la décision du Conseil Municipal, il faudrait inclure systématiquement un encart dans le *Meyrin Ensemble*, à la page du "service à la population" indiquant clairement: "il ne sera donné aucune information ni procédé à aucune réservation par téléphone".

Je vous remercie."

\*\*\*\*\*

**M. Girardet** annonce que sa proposition individuelle ressemble un peu à celle émise par M. Hulliger, à savoir qu'il demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de créer un passage sous la rue des Vernes à la hauteur du jardin Robinson. Il ajoute que bien que le jardin Robinson soit voué à disparaître, il y aura tout le quartier des Vernes. Il serait judicieux de profiter des travaux d'assainissement pour créer un passage sous voie sous la route, uniquement réservé aux piétons et vélos, pour assurer la sécurité de chacun même si cela n'était que temporaire pendant la durée des travaux.

**M.Sansonnens** affirme que le Conseil administratif prendra note de la proposition de M. Girardet. Cependant, il attire l'attention que si une traversée provisoire est réalisée, son coût serait assez élevé. D'autre part, il ajoute que ce passage devrait être très large, car les gens se sentent insécurisés lorsqu'ils passent dans les passages souterrains.

Pour exemple, il cite le passage sous voie qui se trouve en face de Balexert, il y a différents endroits où la tentative a été faite et l'on s'aperçoit que de passer soit par-dessus soit par-dessous pose problème la plupart du temps. De plus, il conclut que de le faire sous forme provisoire sera excessivement difficile.

**M. Ducrot** appuie en déclarant, qu'en terme de sécurité objective ou subjective, ces passages sont des trappes à rats et que les gens ne les empruntent pas. Par contre, il ajoute que dans le concept global de circulation communale, il serait envisageable de se pencher sur la suppression du trafic de transit, ainsi qu'une modération de trafic intelligente.

\*\*\*\*\*

**M Tschudi** déclare que sa proposition individuelle va dans le même sens que celle faite par M. Ducrot. Il ajoute qu'étant donné le prix élevé des travaux d'assainissement, il serait judicieux de profiter de ces travaux pour faire des modérations de trafic à la rue François-Besson mais également à la rue des Vernes qui est une rue assez dangereuse. En effet, il y a eu des accidents au passage piéton à l'arrêt des Vernes ainsi qu'à la hauteur du jardin Robinson. Il pense que c'est plutôt dans le sens de la modération de trafic qu'il faudrait trouver la solution.

\* \* \*

## **17. Questions**

**M. Jimenay** annonce que sa première question concerne une réclamation qu'il a reçue des voisins de Mategnin se plaignant de l'accroissement du transit entre la rue des Lattes et la route de Prévessin par le chemin du Roussillon. Cet accroissement dure depuis le début des travaux effectués sur l'avenue de Mategnin et notamment par des voitures immatriculées en France. Une surveillance accrue de la part des autorités est demandée.

**M. Ducrot** répond que la surveillance existe déjà et ajoute qu'il a effectivement été constaté une augmentation du transit de véhicules venant de la ville utilisant la rue de Mategnin pour traverser le village de Mategnin. Des contrôles via le radar permettent à la fois de comptabiliser les véhicules en 24 heures et de contrôler la vitesse. Il ajoute qu'en ce qui concerne le chemin du Roussillon, il est vrai que lorsqu'on vient des Champs-Fréchets, le chemin du Roussillon est essentiellement emprunté par les riverains et qu'il est difficile de contrôler la destination de chaque usager.

De plus, il explique qu'il y a encore un autre élément qui a peut-être aussi contribué à péjorer cette situation, c'est lorsqu'on vient de Prévessin-France, comme il est interdit de tourner à droite, à l'époque les douaniers faisaient une chasse immodérée à tous les conducteurs qui tournaient à droite parce qu'ils ne se présentaient pas à la frontière.



Il conclut en constatant que vu qu'il y a moins de douaniers, il y a potentiellement plus de personnes qui essaient de passer à cet endroit. Cependant, il promet une réponse plus précise à cette question après avoir effectué des contrôles radar.

**M. Jimenay** annonce que sa deuxième question concerne la prolifération de l'ambrosie. Il relate que cette plante porte sérieusement atteinte à la santé, puisque son pollen peut provoquer chez les sujets sensibles d'importantes crises de rhume de foin et d'asthme. Cette plante peuple joyeusement terrain en friche ou en jachère mais surtout les bords de chemins et des routes. S'agissant d'un problème de santé publique, il demande s'il y a un plan de recensement de cette plante dans la Commune et quelles mesures ont été prises? A défaut, il demande si les autorités peuvent procéder à ce recensement et agir en conséquence pour faire disparaître ce végétal.

**M. Ducrot** répond que cette plante n'a pas échappé à la surveillance du service de l'environnement et que, sur les bords de routes et de chemins, elle a systématiquement été arrachée. Par contre, il ajoute que dans les cultures où elle pousse également, il est difficile de l'arracher sans abîmer les cultures. Il constate que c'est un phénomène difficilement maîtrisable mais qui, avec l'automne arrivant, ira en s'améliorant. Il conclut en déclarant que le service de l'environnement est sensible à cette problématique et reste attentif à son évolution.

\*\*\*\*\*

**M. Tremblet** annonce que sa première question concerne les véhicules privés aux abords de l'école de Monthoux. Il déclare qu'il y a une recrudescence des mamans qui viennent amener leurs enfants en voitures sur le chemin de la Tour. Il déclare avoir pris contact avec ces dames et certaines d'entre elles lui ont affirmé que l'accès au parking de l'école leur était interdit pour déposer leurs enfants, sachant qu'à l'école il y a quatre maîtresses et deux ou trois aides dans la journée, il y a donc relativement peu de véhicules qui stationnent toute la journée. Ainsi, la solution la plus pratique pour elles, est de venir squatter les places visiteurs et les places privées au bord de l'école sur le chemin de la Tour.

**M. Tremblet** aimerait donc savoir comment est réglée l'utilisation de ces parkings d'école. Il demande si l'accès leur est effectivement interdit et, dans l'affirmative, demande s'il était possible d'autoriser le stationnement cinq à dix minutes pour leur permettre de déposer leurs bambins.

Sa seconde question concerne les chiens aux abords de l'école de Monthoux, mais il imagine que pour les autres écoles ça doit être pareil. Il relate qu'il y a des panneaux qui sont apparus aux abords des écoles interdisant pas mal de choses y compris les chiens tenus en laisse, or il a pu constater que les gens promènent allègrement leurs chiens autour des écoles en laisse voire même sans laisse. Il aimerait savoir si des consignes ont été données aux agents de sécurité municipale pour augmenter les contrôles, spécialement aux heures de sorties des écoles.

**M. Ducrot** répond que concernant le chemin de la Tour, appelée communément l'impasse des maires/mères, n'est pas un chemin où la circulation est très abondante. Par contre, il concède qu'il est vrai qu'un certain nombre de conducteurs n'adaptent pas la vitesse aux conditions de l'endroit. De plus, il déclare que c'est un chemin privé qui appartient aux propriétaires et qui est ouvert à toute circulation car il n'y a aucune signalisation, mise à part celle de l'impasse.

Il ajoute qu'il y a également une servitude de passage à pied lorsqu'on vient de l'école de Monthoux. Cela étant les propriétaires de ce chemin peuvent, en se concertant, demander une interdiction générale de circuler et la pose, au département des institutions, d'un signal 2.0.1 "circulation interdite propriété privée". Par contre, il leurs appartiendra à eux de faire la police, c'est-à-dire de déposer les plaintes qu'il convient pour les véhicules qui n'ont rien à faire sur ce chemin.

Il relate qu'en l'état actuel, il n'y a aucun élément qui interdise l'accès à ce parking pour les personnes qui vont y déposer leurs enfants. Par contre les propriétaires des PPE qui ont les parkings se trouvant au bout du chemin avant l'école de Monthoux, peuvent à loisir mettre des barrières fermant l'accès aux véhicules et gérer eux-mêmes leurs ouvertures et fermetures. Il ajoute que rien n'interdit de fermer avec une barrière ou une chaîne l'accessibilité à leur propre parking, ils doivent juste consentir le passage des piétons.

Par contre, ce ne sera pas aux agents municipaux d'ouvrir ou fermer les barrières car cela n'est pas leur mission. Il appartient donc aux habitants de ce quartier de prendre leurs responsabilités.

Concernant les chiens, **M. Ducrot** stipule qu'ils sont interdits autour des écoles et qu'il y a suffisamment de signalisations le mentionnant. Il relate qu'il a fait intervenir les agents municipaux récemment là-bas parce qu'il y a eu un incident avec un chien qui a, soi-disant, cassé sa laisse.

**M. Tremblet** remercie M. Ducrot pour toutes ces précisions sur ce que doivent faire les propriétaires du chemin de la Tour. Cependant, il précise que sa question portait sur le parking de l'école par lequel on accède par le chemin Virginio-Malnati.

**M. Ducrot** réplique qu'il a des doutes que les parents ne puissent pas accéder par ce chemin et que c'est vraisemblablement un prétexte pour passer par le chemin de la Tour. Il promet de voir la chose avec les agents de sécurité municipale.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** annonce que sa première question concerne le terrain vague qui est situé au chemin du Vieux-Bureau entre la rue Emma-Kammacher et le chemin Virginio-Malnati en face de la nouvelle construction. Il explique qu'il y a, à cet endroit, un grand espace laissé à l'abandon et sur lequel se trouvent différentes choses, objets et véhicules. Il aimerait savoir si la Commune a la possibilité de contrôler ce qui est déposé sur ce terrain-là, étant donné qu'il s'agit vraisemblablement d'un terrain privé.

**M. Sansonnens** répond qu'il a peu d'informations sur ce terrain. Il sait que c'est un terrain privé qui appartient à une entreprise genevoise et que ce terrain va être viabilisé par un projet. Pour l'instant, il relate qu'il n'y pas de possibilité d'intervenir sur ce terrain. Cependant, il propose d'aller voir sur place ce qu'il en est et ce qu'il se trouve sur ce terrain. Il demande à M Hulliger quels sont ses griefs sur ce qui se trouve sur ce terrain.

**M. Hulliger** répond que ses griefs sont purement esthétiques et entachent l'image de la Commune.

**M. Ducrot** répond qu'il y avait déjà eu une intervention suivie d'une évacuation. Il estime que c'est au propriétaire du terrain de prendre des dispositions pour fermer celui-ci avec des barrières afin d'éviter toute sorte de dépôts.

\*\*\*\*\*

La deuxième question de **M. Hulliger** concerne l'Undertown et plus particulièrement le groupe de pilotage qui devait élaborer un nouveau projet. Il rappelle qu'il avait dit qu'en septembre "Undertown new look" pourrait être réactualisé. Il aimerait savoir avec quel moyen l'Undertown fonctionne, avec ou sans subvention? Il désire savoir quand est-ce qu'il y aura un retour concernant le projet qui est en route, car pour l'instant, il n'y aucune commission d'agendée pour donner des informations à ce sujet?

**Mme Boget** répond à M Hulliger que le groupe de pilotage se réunit une dernière fois pour prendre connaissance du rapport final le vendredi 29 septembre. Suite à cette séance, elle relate que des décisions devront être prises qui devront ensuite être validées par le Conseil municipal. Aussi, déclare-t-elle que le Conseil municipal recevra ce rapport une fois qu'il sera complété par les prises de positions du groupe de pilotage.

Concernant les activités se déroulant à l'Undertown, elle explique que les postes ont été repourvus par la FAS'e et que les animateurs actuellement en place, le resteront définitivement. Quant au mode de fonctionnement, elle relate que c'est toujours le même qu'auparavant, soit sur une ligne prévention jeunesse et un budget sera soumis dès le moment où une décision sera prise.

\*\*\*\*\*

**Mme Ecuyer** voudrait connaître la législation appliquée pour les vélos lorsqu'il n'y a pas de pistes cyclables.

**M. Ducrot** répond qu'un vélo est considéré comme un véhicule, en conséquence la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) ou le droit sur la circulation routière (DCR) s'applique. Il déclare qu'il n'y a pas plus indiscipliné qu'un cycliste qui roule partout sur les trottoirs, grille les feux rouges, ne fait pas les stops, etc. Il explique que la loi parle d'équipement tout en faisant toutefois une distinction en ce qui concerne les vélos de courses.

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** relate qu'à l'entrée du Village, à la hauteur du garage Suzuki, il a vu des touristes en train de faire des photos et se demandait bien ce qu'ils pouvaient prendre en photo. Il explique que certains lui ont répondu qu'ils sont venus photographier une urbanisation avec une tranchée, car le panneau indique fin des travaux 2005. M Schweizer leur répondit que malheureusement la tranchée n'était pas finie et qu'ils pouvaient cependant prendre des photos du panneau pour leur l'album photo. Il pose donc la question suivante: quand est-ce les travaux vont être entrepris sur la route de Meyrin?

**M. Sansonnens** répond qu'aujourd'hui dans le cadre de la cellule du tram, sachant que la réalisation du tunnel est une mesure d'accompagnement du tram, une prise de décision par le Conseil d'Etat à mi-octobre nous informera du démarrage de l'ensemble des ouvrages genevois. Il ajoute que chacun connaît les difficultés financières au niveau de la république et que certaines décisions doivent être prises.

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** relate que sa deuxième question concerne une société qui s'appelle Serbeco et qui fait du stockage de bois et d'autres déchets. Il explique que cette société a eu quelques problèmes avec l'environnement et les habitants voisins, au sujet notamment des nuisances dues au bruit et aux poussières qui perturbent les habitants du quartier. Cette entreprise est déjà passée devant le tribunal et des procédures ont été entamées demandant notamment à Serbeco de ne plus faire de stockage de déchets.

Cependant, malgré l'aboutissement de ces procédures auprès du tribunal, cette entreprise continue d'exercer sur notre Commune tout en produisant des déchets polluants qui peuvent provoquer certaines gênes sur les êtres humains. M. Schweizer aimerait savoir ce que la Commune compte faire à ce niveau-là.

**M. Ducrot** répond que l'entreprise Serbeco, en matière d'environnement, est une entreprise qui a donné certaines références de sérieux et de performances dans la revalorisation d'objet de bois que nous n'utilisons pas. Indépendamment des nuisances provoquées, les services communaux se renseigneront quant à la maîtrise des nuisances et à leurs origines, ainsi qu'à la problématique liée à l'horaire de travail.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le président lève la séance et remercie l'assemblée de sa tenue exemplaire de ce soir.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 22h30/SD.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 8 novembre 2006.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Jean-Claude BRULHART